

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 21 MAI 2024**



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	20
Pouvoirs :	2
Ont voté :	
Pour	19
Contre	
Abstention	3

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-et-un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2024**

**Présents :**

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD

**Absents excusés :** Sana CHELDA-CHENET – Hugo LEMAITRE – Karine AIME

**Pouvoirs :**

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Philippe RINGUET

Hugo LEMAITRE a donné pouvoir à Patricia BLANC

**Secrétaire de séance :** Hervé LETOURNEAU

**42/24 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION EAU SECOURS ORLÉANAIS 45**

Monsieur le Maire propose de donner une réponse favorable à une demande de soutien de l'association « Eau Secours Orléonais 45 » aux municipalités de la Métropole.

L'objet de l'association est la promotion :

- D'une gestion complète de l'eau potable et de l'assainissement en régie publique ;
- D'un accès pour toutes et tous à une eau de qualité à un prix raisonnable et un contrôle effectif sur la gestion de cette ressource ;
- Toute action pour la préservation de la ressource

Elle participe à la Commission consultative des services publics locaux et au conseil de développement métropolitain, ainsi qu'à des conseils d'exploitation de l'eau et de l'assainissement.

Elle organise des réunions publiques, des débats, des formations et intervient auprès d'autres associations dans le but que l'eau soit un bien commun.

**Ceci étant exposé,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (3 abstentions) :**

- **D'APPROUVER le versement d'une subvention de 50€ à l'association « Eau secours Orléonais 45 ».**

Fait à Semoy, le 21 mai 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE  
Maire



Le secrétaire de séance

Hervé LETOURNEAU  
Adjoint au maire

Transmission au contrôle de légalité le : **24 MAI 2024**

Publication numérique le : **27 MAI 2024**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification